

COMITE TECHNIQUE

Mercredi 29 octobre 2020 à 8h30 en visioconférence

COMPTE RENDU

Etaient présents :

COMITE TECHNIQUE

Représentants du personnel :

Pour la CFDT : Stéphanie DOYE, Christine DROGUET, Sophie DUCROCQ (CT et CHSCT).

Pour FO : Jacky REAUTE (CT et CHSCT)

Représentants de l'administration : Joël BALANDRAUD, Président du CT, Marie-Thérèse BRETON, Adelaïde DEJARDIN (CT et CHSCT)

CHSCT

Représentants du personnel :

Fabienne ROUSSEAU, Martine GAUTIER, Wesley GUILLAUME

Représentants de l'administration : Arlette LEUTELIER, Joëlle BLANCHARD, Pierre LECOURT

Assistaient également : Pierre BOUTELOUP, DGS, Marie-Noëlle NEVEUX, DRH et à compter de 9h30, Frédy ANGOT, assistant de prévention.

Monsieur BALANDRAUD introduit cette réunion exceptionnelle réunissant les deux instances de dialogue social en s'appuyant sur les déclarations annoncées par le Président de la République hier soir. On peut imaginer que des services publics ne seront pas ouverts car des salles (établissements recevant du public) ne seront pas ouvertes, ainsi les réservations de salle sont suspendues dès à présent.

Monsieur BOUTELOUP ajoute que le cadre de travail pour les services, objet de la réunion, pourra être précisé ou réinterrogé également après l'allocution que donnera le Premier ministre ce soir à 18h30. Cela devrait engendrer des micro-régulations dans les jours prochains, avec des priorités données dans l'immédiat pour le fonctionnement des services scolaires, sans obérer les autres services, et savoir lesquels resteront ouverts en termes de service public. Ce nouveau confinement reprendra certains schémas déjà à l'œuvre pour le premier (généralisation du télétravail, fermetures de services...) mais aussi de nouveaux éléments (notamment, pour ce qui nous concerne, l'appui au maintien des activités économiques et à la scolarisation en présentiel)

Monsieur BALANDRAUD précise qu'un point est fait chaque vendredi matin par le préfet de département avec tous les Présidents des autres EPCI.

1- Actualisation du dispositif du plan de continuité des services

Monsieur BOUTELOUP passe en revue le support de présentation inséré en annexe.

Diapo 7 : Le niveau de posture proposé dès le 30/10 est le stade 5 « très dégradé »

Pour cette nouvelle phase qui s'ouvre, 2 vigilances globales retiendront l'attention de la Direction générale notamment par rapport aux entretiens de retour d'expérience de la première phase (RETEX) :

- 1- Dans la généralisation du télétravail, avoir davantage de vigilance sur les rotations d'agents, sur les présentiels qui peuvent être nécessaires pour certains agents (à adapter en fonction de chaque service) ;
- 2- D'un point de vue financier, le coût de la COVID est pour la Communauté de communes des Coëvrons estimé aujourd'hui à -356 000 € (-410 000 € avec « prime COVID »). Cela va devenir très préoccupant si cette collectivité continue sur cette trajectoire. À l'inverse, l'impact comptable pour Evron révèle un solde positif.

Principes de gouvernance	Par rapport à cette situation 5 : il est probable que le Président de la CC sera habilité dans un avenir proche à prendre des décisions en situation d'urgence.
Principes de communication	Les élus et les agents auront directement accès, en temps réel, aux actualités sur le site Intranet MyCoëvrons.
Principes de prévention générale	Les provisions de masques et gels ne posent pas de soucis. Une attention particulière est cependant maintenue compte tenu de la sensibilité actuelle de ce matériel, notamment dans la prévention contre les vols potentiels.
Principes d'organisation du travail	Le travail à distance est privilégié, mais le présentiel en stratégie ; a minima à l'hôtel de ville d'EVRON, dans les mairies et les maisons de services à la population. Les ordinateurs portables commandés dès septembre pour les demandes de télétravail 2021 devraient être livrés que mi-décembre. Il ne sera donc pas possible d'équiper tout le monde, certains devront utiliser encore leur matériel personnel.
Principes de gestion RH	Les autorisations spéciales d'absence (ASA) redeviennent en vigueur, des autorisations de déplacement professionnel seront délivrées par les chefs de service dès lors que le modèle d'imprimé sera communiqué par l'Etat.
Principes de gestion financière	.
Principes de réunions	En visioconférence via Lifesize ou une toute petite partie des équipes en présentiel pour la logistique (cas des instances décisionnelles par exemple)
Principes de vie collective	Les principes de vie collective sont suspendus : échelonner les pauses, les prises de repas... l'accès aux matériels collectifs étant toutefois maintenu dans la mesure où ces postes bénéficient du matériel de protection adapté

<p>Principes sanitaires et d'hygiène</p>	<p>Le personnel de ménage va assurer le nettoyage des bâtiments, mais dans les lieux fermés au public dorénavant (équipements culturels, sportifs, salles des fêtes, offices de tourisme, maison de l'économie...), il sera réorienté vers ceux maintenus ouverts ou en renfort.</p>
<p>Principes sectoriels</p>	<p>Chaque directeur de service va organiser ses services, avec des vigilances à porter sur les profils d'agents en situation de fragilité, les roulements à faire, afin de prévenir autant que possible les risques psychosociaux.</p>
<p>Principes de gestion des EPI spécifiques</p>	<p>Le port du masque des professionnels de la petite enfance peut particulièrement poser problème face à des bébés stressés. Il peut engendrer des perturbations importantes. Les masques inclusifs ne sont pas satisfaisants (buée...) Actuellement, les auxiliaires de puériculture ont le choix de le porter ou pas avec les bébés, mais il reste obligatoire avec les familles.</p>

Monsieur BOUTELOUP attire l'attention sur les dégâts psychologiques (saisonnalité, 2^{ème} vague de la COVID, vitalité économique...) que peut poser ce deuxième confinement, et invite chacun à avoir une attention particulière vis-à-vis des collègues et aussi des publics accueillis...

Des précisions devront être apportées au fur et à mesure pour répondre à certaines questions dont nous ne pouvons pas seuls maîtriser les réponses.

Exemple : les salles de sport seront-elles ouvertes pour les scolaires ?

La réponse va dépendre des directives de la Préfecture, de l'Education nationale, des besoins potentiels en espaces supplémentaires pour les cours.

Ce qui peut être cependant dit c'est qu'elles sont dorénavant fermées pour les associations.

Exemple : Y aura-t-il une jauge maximale dans les ALSH ?

La différence par rapport au 1^{er} confinement est que plus d'agents devront travailler dans une logique du maintien de la boucle de production. La problématique de socialisation des enfants est avancée, mais aussi de garde d'enfants. Les critères fixés au printemps pour le multi accueil et les ALSH pourront resservir avec des critères économiques. Il faudra également prendre en compte notre propre capacité à avoir des agents tout le temps alors que nous aurons des agents malades ou cas contacts a priori (logiquement). Il y aura plus de contaminations qu'en mars. Ce nouveau confinement n'a pas l'ambition de stopper nettement les choses. Potentiellement il n'est pas à exclure de devoir fermer un service où il n'est pas possible de trouver des remplaçants aux agents qui seraient absents (ex. au multi-accueil).

On ne demandera pas aux agents de venir travailler s'ils sont COVID-positifs même s'ils sont asymptomatiques.

Exemple : sera-t-il possible d'aller travailler dans des locaux de travail où l'on se retrouve seul(e) ou à quelques-uns dans un grand bâtiment ?

A priori oui, dès lors que l'ensemble des gestes barrières est appliqué.

Monsieur BALANDRAUD indique qu'aujourd'hui, les marchés restent ouverts. Entretien courant, normal, les services commerces sont interdits. A préciser.

Exemple : les bibliothèques-relais souvent tenues par des bénévoles de plus de 65 ans doivent-elles être fermées ?

Oui.

Exemple : les cours au conservatoire vont-ils être maintenus ?

La réponse va arriver très vite mais cela semble peu probable en présentiel. (NDLR : fermeture des Conservatoires annoncés par le Premier Ministre à 18h30)

Exemple : les stagiaires peuvent-ils continuer à être accueillis ?

A priori, oui, en fonction des équipements et de la possibilité d'encadrement du stagiaire, ainsi que des directives qui seront données par les organismes de tutelle des établissements d'enseignement.

Détail sur certains points

Dès demain matin, il y aura une mise en place de ce qui est dit là dans les services. Une brève phase transitoire jusqu'à lundi peut encore être tolérée compte tenu des délais resserrés depuis les annonces d'hier soir.

Les horaires de travail pendant ce confinement : monsieur BOUTELOUP indique qu'il reconduit ce qui s'est fait en mars : retour à 35 heures pendant ces 4 semaines :

- sauf cas particulier si volume et intensité de travail indispensable à être à plus d'heures ;
- sauf pour les services avec des horaires d'ouverture au public : maintien des heures habituelles.
- sauf pour les services dont l'activité est maintenue en présentiel (à titre permanent ou temporaire). Dans ce cas, on privilégiera une activité hebdomadaire à des fins de simplification administrative mais aussi managériale.

Il y aura néanmoins une souplesse sur l'atteinte de l'objectif annuel.

La complétude du suivi de l'activité individuelle sera reprise sur la base du même tableau Excel que celui utilisé lors du 1^{er} confinement.

Les activités devront être enregistrées comme d'habitude dans Kélio.

Les congés posés ne sont pas modifiés du fait de ce nouveau confinement.

A noter que nous ne savons pas encore si comme pour le 1^{er} confinement, l'Etat modifiera la période donnant droit aux jours de fractionnement.

Si les entretiens professionnels peuvent être faits en visioconférence, il convient de les mener, si ce n'est pas possible, il faudra les programmer ultérieurement.

Monsieur BOUTELOUP indique que nous allons nous installer dans le temps long. Il faut se montrer très humbles et s'attendre à des changements de posture en fonction

- de l'évolution de la situation sanitaire. Quelles que soient les mesures que l'on prend, il y aura des malades.

Le comité de direction fera un point de situation une fois par semaine pour discuter des éléments d'adaptation à prendre au fur et à mesure.

Monsieur BALANDRAUD alerte qu'en parallèle à cette situation sanitaire extrêmement préoccupante, le Préfet relance le service Vigipirate, avec une protection plus particulière auprès des écoles, marchés... à renforcer.

2- Prime covid

L'application concrète des critères présentés au CT du 7 octobre dernier a soulevé un certain nombre d'interrogations : définition du périmètre d'un « service obligatoire », application de nombres distincts en fonction des différents items, pertinence questionnée de la pondération par la quotité de travail.

Dès lors, la grille a été revue en comptabilisant le nombre de jours réels concernés par trois items : fongibilité en un seul item de la prise de risque avec le service obligatoire défini dans une liste limitative, valorisation non seulement du volontariat de secrétariat médical mais aussi du volontariat dans le cadre du plan d'urgence des personnes isolées vulnérables... Les surcroûts de travail ainsi que l'utilisation de matériel personnel ont été valorisés sous forme d'un montant forfaitaire.

Le degré de précision est pointu et sur un spectre très important avec le souci de prendre réellement en compte la diversité des engagements observés durant cette première phase.

CFDT : certains agents ont fait remarqué que leur service est exclu de la prime ce qui révèle un différentiel entre ce que l'agent ressent de sa prise de risque et de sa surcharge de travail et ce que le chef de service analyse de son côté.

FO : interrogation sur le fait que le surcroît de travail en pôle administratif sur les remontées de données COVID ne soit pas valorisé.

Monsieur BOUTELOUP explique que la valorisation se fera non par une prise de risque mais par un surcroît en fonction de ce qui a pu être observé. Les chefs de service ont essayé de faire au mieux, sans consigne donnée de minimisation, tout en sachant qu'il n'y a pas de solution parfaitement intelligible. On a réellement pris le temps de poser les choses. Le prérequis a été travaillé, aboutit à une grille de critères hyper détaillée (d'où l'inconvénient de prêter le flanc à discussion), exhaustive et de qualité.

Monsieur BALANDRAUD demande de ne pas oublier que tous les agents ont la chance de travailler dans le moment et d'être rémunérés, le stress lié à la situation peut se concevoir, le phénomène d'avoir davantage de travail s'entend aussi, il assumera les différences estimées entre les uns et les autres.

CFDT : la COVID a touché les agents quelle que soit leur catégorie et estime qu'il est bien de ne pas distinguer ici le niveau de prime selon ce critère, alors que le décret prévoit une dégressivité des montants entre les catégories A, les B et les C.

FO : il est proposé qu'en terme d'organisation de la réflexion à l'avenir sur les sujets s'y prêtant, les échanges avec le CODIR puisse se faire en préalable de la présentation en CT. Pour Pierre BOUTELOUP, c'est effectivement une excellente méthode préparatoire qui permettra de réguler plus efficacement les éléments de détail et aboutir à des solutions mieux partagées encore, on ne peut qu'y souscrire.

3- Divers

La réunion du CT programmée le jeudi 18 novembre est maintenue, en visioconférence pour les sujets propres à cette instance.

Une réunion spécifique au suivi de la situation sanitaire est programmée le vendredi 13 novembre de 8h30-10h30, en visioconférence.

Monsieur BALANDRAUD conclut la réunion en incitant « chacun à se mettre dans le cadre d'une résilience. Nous allons mener le bateau à bon port de jours en jours. Nous devons prendre le temps rester calme, aller discuter, s'informer, parler entre nous (en respectant les gestes barrières ou via les moyens de communication), prendre patience. La France est dans une période difficile, tout va durer 6 mois. Il faut se faire du bien en se parlant : pourquoi, comment, communiquer au sein des services, alerter le n+1... Bon courage à tous. »

L'ordre du jour étant clos, Monsieur BALANDRAUD lève la séance à 10h30.

Le 29 octobre 2020,

Le Président et secrétaire de séance,

La secrétaire adjointe,

Joël BALANDRAUD



Stéphanie DOYE.